Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 60 (1931)

Heft: 6

Nachruf: M. Émile Bise : membre de la Commission cantonale des études

Autor: Barbey, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

† M. ÉMILE BISE

Membre de la Commission cantonale des Etudes

M. le professeur Bise, qui a disparu le 4 mars de la scène terrestre, était universellement connu dans le monde pédagogique fribourgeois. C'est que le défunt a joué, durant de très nombreuses années, un rôle en vue en ce qui concerne la marche progressive de nos principaux établissements d'instruction.

Nommé par le Conseil d'Etat membre de la commission cantonnale des études le 24 août 1889, M. Bise a conservé l'exercice de cette fonction jusqu'à sa mort, soit pendant plus de quarante ans. Les nombreux élèves qui se sont succédé dans cette longue période sur les bancs du Collège St-Michel et de l'Ecole normale d'Hauterive ont tous connu cette figure bienveillante, nuancée d'un peu de froideur et d'austérité, mais prompte à s'épanouir dès que les questions d'études et de programmes parcourus étaient en jeu. En sa qualité d'examinateur ou de président de commissions d'examens, nous avons toujours apprécié en lui l'homme intègre, objectif, consciencieux, soucieux avant tout du progrès constant des études et passant toutes les innovations au crible de la critique dirigée par le bon sens et le jugement le plus éclairé. M. Bise s'est occupé avec sollicitude des études classiques de notre Collège cantonal, de l'organisation de notre baccalauréat ès lettres et ès sciences, mais encore plus spécialement, ces vingt dernières années surtout, du programme des études préparatoires à la carrière de l'enseignement primaire et des examens du brevet, dont il présidait la commission. Son attention et ses soucis du mieux portaient principalement sur la langue maternelle, à laquelle il attachait avec raison une importance primordiale parce que, disait-il, il s'agit ici de la culture générale, la clef de voûte de toutes les connaissances, de tout l'ensemble du développement intellectuel. Il voyait sûr et il voyait loin dans la formation littéraire indispensable à toute personne qui prétend enseigner à d'autres ou diriger les autres. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu, après les examens du brevet, se répandre en doléances très justifiées sur la faiblesse de nos candidats et candidates en orthographe et en rédaction ! Il voyait le relèvement du niveau des études et la solution efficace de la crise du français dans la lecture personnelle bien dirigée et contrôlée, dans le contact intellectuel avec les meilleurs auteurs classiques et, enfin, comme conséquence logique, par le moyen d'exercices suffisamment nombreux et approfondis de grammaire appliquée et de rédaction personnelle. Nous soulignons fortement une telle manière de voir de cet homme clairvoyant et expérimenté, parce que nous avons le devoir impérieux de continuer à suivre ses enseignements. Il y va de l'avenir intellectuel de notre jeunesse.

M. Bise s'intéressait également à la bonne marche de l'école primaire et il suivait attentivement l'évolution de l'éducation moderne, sachant retenir judicieusement certaines innovations opportunes et écartant systématiquement les exagérations néfastes et les tendances dangereuses. Il prenait une part active aux assemblées de la société d'éducation.

Le défunt était un lettré doublé d'un juriste de valeur. Il a été, tour à tour, chancelier d'Etat, président du tribunal de la Sarine, rédacteur en chef de *La Liberté*, receveur d'Etat et surtout professeur de droit où il remplaça M. Georges Python à l'ancienne école de droit et ensuite à l'université de Fribourg dont il fut le Recteur en 1899-1900. Dans tous les postes qu'il a successivement occupés, il a donné l'exemple de la ponctualité, d'une réelle compétence et du sentiment profond du devoir à accomplir. Il fut également un excellent député au parlement fribourgeois.

Le rôle joué par Emile Bise dans l'école fribourgeoise et au sein de l'administration cantonale, comme aussi dans la presse, est singulièrement embelli et surnaturalisé par sa foi agissante, par son esprit profondément chrétien qui inspirait et fortifiait tous ses actes et toutes ses paroles. M. Bise avait l'habitude de commencer sa journée de travail par l'assistance pieuse à la sainte messe, et, avant le crépuscule, on le voyait reprendre le chemin de l'église. Il était un fervent du Tiers-Ordre de saint François d'Assise, le secrétaire dévoué du comité fribourgeois des pèlerinages à Notre-Dame des Ermites et il fut en Suisse un dirigeant des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Aussi, le souvenir du vénéré défunt demeurera-t-il vivant parmi nous et sa vie pourra-t-elle être proposée en exemple aux membres du corps enseignant à tous les degrés et aux laïques bienfaisants qui ont la noble ambition de mettre leurs services à la disposition de la religion et de l'Eglise.

F. Barbey.

De l'utilité des « moins bien doués »

Que votre classe soit homogène ! c'est le conseil donné par tous les inspecteurs. Il ne faut donc admettre dans une classe que les élèves en état de suivre le programme du cours. Alors, en enseignant d'une manière méthodique, on parvient à inculquer à toute la classe les connaissances nécessaires. Personne ne perd son temps, comme cela arrive dans une division dont les élèves sont de force inégale. Si une leçon est à la portée des faibles, elle est trop facile pour les forts, tandis que si elle répond au degré d'avancement de ceux-ci, elle reste incompréhensible pour ceux-là.

Ce raisonnement serait parfait s'il tenait compte de toute la réalité. Vous désirez une classe composée uniquement d'élèves appliqués et d'égale intelligence. Mais avez-vous pensé que les enfants